

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

---

29 AVRIL 2015

---

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À LUTTER CONTRE LE TRAFIC ET L'EXPLOITATION DES JEUNES JOUEURS  
DE FOOTBALL ÉTRANGERS EN BELGIQUE<sup>(1)</sup>

—

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

—

---

(1) Voir Doc. n°90 (2014-2015) n°1 à 3.

- a) Considérant que la traite des êtres humains se présente sous différentes formes mais que la victime se retrouve dans tous les cas dans une situation dégradante, inhumaine et insupportable ;
- b) Considérant que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme stipule en son article premier que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité » ;
- c) Considérant que le Traité de Lisbonne a intégré le Sport dans les compétences de l'Union européenne ;
- d) Considérant le Livre blanc sur le sport de la Commission européenne et le plan d'action Pierre de Coubertin qui l'accompagne ;
- e) Considérant les implications sociales, juridiques, sportives des dérives provoquées par le trafic des jeunes sportifs étrangers ;
- f) Considérant que la résolution de la question ne peut être séparée de la prévention et des principes de coopération internationale nécessaire à l'élaboration d'une politique concertée avec les pays d'origine ou de transit des jeunes soumis à ce trafic ;
- g) Considérant que cette problématique est transversale et que la résolution dépend de plusieurs niveaux de pouvoir fédérés, fédéral, européen et international.

Le Parlement de la Communauté française :

Condamne fermement, par principe et au nom de l'éthique et de la déontologie sportive, la traite et le trafic des êtres humains et en particulier celle des jeunes joueurs de football étrangers.

Demande au Gouvernement de la Communauté française :

- 1° que chacun de ses Ministres accorde une attention particulière à cette problématique qui concerne notamment le Sport, l'Aide à la Jeunesse, la Jeunesse et les Relations internationales ;
- 2° de veiller à disposer, via différentes sources d'informations dont l'URBSFA, d'une évaluation

précise et chiffrée de ce phénomène et de ses conséquences ;

- 3° de mener un dialogue avec l'URBSFA et l'ensemble des fédérations et des clubs afin de les informer et les conscientiser à ces pratiques illégales ;
- 4° d'envisager des réponses concertées dans le cadre des compétences de l'Union européenne ;
- 5° d'intervenir auprès de leurs homologues au sein du Conseil de l'Europe afin d'envisager des réponses communes et concertées à ces pratiques illégales ;
- 6° de mener une réflexion avec le Délégué Général aux Droits de l'Enfant sur le phénomène de la traite des jeunes footballeurs ;
- 7° d'interférer auprès des Ministres des Affaires étrangères et de la Coopération au développement afin d'user de leurs relations diplomatiques avec les pays où ont lieu ces pratiques pour les stopper par la mise en place d'actions éducatives, de sensibilisation et de prévention ;
- 8° d'interpeller les différents Ministres de l'Emploi afin qu'ils analysent la situation sous l'angle de l'occupation des travailleurs étrangers et l'encadrement de la fonction d'agent de joueur en collaboration avec l'URBSFA ;
- 9° de sensibiliser, notamment en appuyant les initiatives des acteurs de terrain, au problème les victimes potentielles et leurs familles, les dirigeants de clubs, les centres de formation, les autorités du football, les responsables politiques, les acteurs de terrain, l'Inspection du Travail et l'Inspection des lois sociales, les associations par une communication claire, utile, argumentée et soutenue par des actions de terrain en Belgique comme dans les pays d'origine ;
- 10° de soutenir les travaux d'enquêtes des journalistes, de soutenir la diffusion des expositions, les colloques, les conférences, tout projet qui a pour objectif de sensibiliser un maximum de personnes à cette problématique ;
- 11° de mettre la thématique à l'ordre du jour d'un groupe de travail interfédéral chargé de proposer des actions à mener au sein des différentes entités.